

OBJET : REAMENAGEMENT DE L'ABATTOIR :

- autorisation de solliciter le bénéfice d'une subvention FIDOM
- approbation du dossier technique
- autorisation de passer les marchés correspondants

Le MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Après examen des possibilités d'améliorer le fonctionnement de l'abattoir avec les usagers et les administrations de tutelle, il apparut que seul un réaménagement global de cet établissement communal pouvait répondre à ce souhait.

L'amélioration de l'hygiène et de la rentabilité doivent être, après la satisfaction du service public, les priorités des mesures de réaménagement.

En conséquence, il vous est proposé d'engager un certain nombre de travaux, scindés en deux tranches, -la première seule étant subventionnable - dont le détail est le suivant :

* 1ère Tranche : MONTANT TOTAL : 345 000

- Revêtement des sols des salles
- Luminaires et éclairage des boxes
- Peinture des bâtiments et installations
- Reprise des pentes des parcs de stabulation
- Réfection, amélioration, et raccordement des réseaux d'eau

* 2ème Tranche : MONTANT TOTAL : 234 000

- Réfection des chambres froides
- Achat d'appareils et matériels divers

Le montant total des travaux s'élève donc à 579 000 F ainsi répartis :

Subvention FIDOM.....	69 000
Emprunt C.D.C. 81.....	510 000

Je vous demande donc d'approuver le programme de travaux précité ainsi que le dossier technique correspondant.

Par ailleurs, je vous demande de m'autoriser :

- à solliciter la subvention FIDOM auprès du Conseil Général
- à passer les marchés nécessaires
- à confier certains travaux à la régie communale

Je mets la question aux voix.

Le MAIRE lit l'avis des Commissions : "FAVORABLE. Toutefois, il faut remplacer 9 boxes pour pêcheurs + 1 box pour véliplanchistes par 10 boxes pour les pêcheurs."

ADOpte A L'UNANIMITE